

Charte du Village de Tipis.

Bienvenue dans ce magnifique lieu de nature préservée au sein du Parc Naturel Régional du Jura Vaudois.

Afin de vivre des moments en harmonie avec cette belle nature et ses habitants, nous avons élaboré cette charte.

Chaque visiteur est responsable de prendre soin et de préserver la nature, l'endroit et ses habitants.

Nous vous remercions de tout cœur de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- Ramasser tout déchet, fils, papier, etc. dans les tipis et à l'extérieur.
- Ne faire aucune coupe ou marque sur les arbres.
- N'opérer aucune modification des foyers et ne pas en créer de nouveaux.
- Ne mettre que du bois dans les foyers et le feu (aucun déchet, mégots de cigarettes, etc.).
- Économiser l'eau.
- Respecter les land arts créés sur les lieux.
- Ne faire aucune modification sur les tipis, notamment en déplaçant les bâtons à l'entrée ou ceux des portes (toute perte ou dégât pourra être facturé).
- Laisser les différentes structures mises à disposition à leur place (cible, trépied, etc.) au besoin, merci de venir demander à un gardien des lieux.
- Dès 22h, plus de bruit (sauf en cas de réservation du village entier).
- Ranger vos affaires personnelles dans les espaces communs et maintenir ces derniers rangés et propres.
- Laver la vaisselle directement après le repas.
- Reprendre les emballages et déchets amenés sur les lieux dans la mesure du possible.
- Veiller à laisser les lieux tels que vous les avez trouvés.

En vous remerciant chaleureusement, nous vous souhaitons un merveilleux séjour au village de tipis.

